

Repères & Analyses

Études



Mobilités professionnelles

Un tiers des personnes qui retrouvent un emploi changent de métier et de qualification

À la sortie du chômage, plus d'un tiers des demandeurs d'emploi qui retrouvent un emploi changent de métier et de qualification. Ils sont alors aussi nombreux à connaître une baisse ou une hausse du niveau de qualification de l'emploi retrouvé au regard de l'emploi perdu.

Une formation de niveau CAP ou BEP accroît significativement les chances de progresser dans l'échelle des qualifications, alors que les détenteurs d'un diplôme du supérieur sont confrontés à un risque accru de déclassement.

Mais les facteurs qui jouent le plus vis-à-vis de la mobilité professionnelle tiennent aux caractéristiques du marché du travail. Il en est ainsi de certains métiers qui facilitent la mobilité ascendante lors de la reprise d'emploi : professions juridiques et de l'informatique, métiers de la fonction publique notamment. Inversement, le risque de mobilité descendante est accentué lorsque l'emploi retrouvé est à temps partiel non choisi et quand il relève de secteurs tels que l'automobile, l'agroalimentaire, le commerce ou les activités financières.

La mobilité professionnelle est une notion très large qui regroupe des situations différentes : entrée et sortie d'activité, passage de l'emploi au chômage et inversement, changement d'emploi, de secteur d'activité ou de catégorie socioprofessionnelle. La présente étude s'intéresse à la mobilité des demandeurs inscrits à l'ANPE et qui ont repris un emploi en 2006. Cette première mobilité (chômage – emploi) est souvent accompagnée d'une seconde : le métier retrouvé est sensiblement différent de celui recherché (c'est-à-dire le métier identifié comme tel lorsque le demandeur d'emploi s'est inscrit à l'ANPE). La comparaison entre ces deux métiers a été établie à partir des données de l'enquête auprès des sortants de l'ANPE [cf. encadré 1].

5,6 millions de sorties de liste des demandeurs d'emploi (données France métropolitaine). Selon l'enquête auprès des sortants de l'ANPE, six personnes sur dix sont sorties des listes car elles avaient trouvé un emploi. Alors que les hommes sont légèrement moins nombreux que les femmes à sortir des listes de l'ANPE (49 % contre 51 %), ils sont plus nombreux à reprendre un emploi (52 % contre 48 %), quelle que soit la classe d'âge considérée [cf. tableau 1]. Les autres motifs de sortie de listes concernent des défauts d'actualisation suivis d'une réinscription, des non renouvellements de la demande, des arrêts de recherche d'emploi y compris pour cause de fin d'activité ou de radiation, ainsi que des entrées en formation.

Un volume important de sorties des listes, dont 60 % vers l'emploi...

La mobilité liée aux entrées et aux sorties du chômage est importante. En 2006, l'ANPE⁽¹⁾ a enregistré de 5,3 millions d'entrées et

... qui s'accompagne d'une forte mobilité professionnelle, inégale selon les métiers

La reprise d'emploi n'implique pas forcément que le demandeur conserve dans son nouvel emploi le même métier que celui pour lequel il s'était inscrit à l'ANPE. Elle s'accompagne au

(1) - En 2008, les volumes d'entrées et de sorties des listes ont été respectivement de 6,6 millions et de 6,4 millions.

contraire d'une forte mobilité professionnelle car seul un demandeur d'emploi sur quatre (27,3 %) retrouve le métier qu'il recherchait ; dans le reste des cas (72,7 %), il existe un décalage entre le métier recherché et celui retrouvé.

La nature du métier exercé est un facteur qui différencie fortement la fréquence de la mobilité professionnelle. Le changement de métier touche plus de 90 % des demandeurs d'emploi dans les domaines de l'artisanat ou de l'industrie, tels que le process, la mécanique et le travail des métaux, la maintenance ou encore l'électricité et l'électronique. À l'inverse, au sein des domaines de l'informatique, de l'hôtellerie-restauration, des services aux particuliers et de la communication-information-arts-spectacle, la mobilité professionnelle est la plus faible : plus de 40 % des demandeurs d'emploi retrouvent un métier identique à celui qu'ils recherchaient.

La moitié des changements de métiers implique une évolution du niveau de qualification

Parmi ceux qui changent de métier, environ la moitié retrouve un métier ayant un niveau de qualification identique ou équivalent à celui du métier recherché (36 % des reprises d'emploi). Pour l'autre moitié, l'emploi retrouvé est totalement différent de celui recherché, tant du point de vue du métier que de celui du niveau de qualification (37 % des reprises d'emploi). Il en résulte une importante mobilité professionnelle qui est soit ascendante (exemple : un ouvrier qualifié retrouvant un emploi de technicien) soit descendante (exemple : un agent de maîtrise retrouvant un emploi d'employé non qualifié) [cf. tableau 2].

Autant de mobilités ascendantes que descendantes, mais des inégalités selon la qualification

Les mobilités professionnelles se partagent en deux catégories équivalentes en termes de volume. Pour la moitié des demandeurs d'emploi concernés (18,7 %), elles impliquent une ascension professionnelle au sens où le métier retrouvé correspond à un niveau de qualification supérieur à celui du métier recherché. Pour l'autre moitié (18,1 %), il s'agit de mobilités descendantes : le métier retrouvé correspond à un niveau de qualification inférieur à celui du métier recherché.

Tableau 1

Reprises d'emploi par sexe et âge à la sortie de l'ANPE

%	moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 ans et +
Hommes	59,5	64,2	64,8	58,7
Femmes	52,2	58,5	60,1	53,1

Source : enquête auprès des sortants de l'ANPE, 4 trimestres de l'année 2006 empilés.

Tableau 2

Comparaison entre le métier recherché et celui retrouvé

	%
Métier identique	27,3
Métier proche	35,7
Métier différent dont :	37,0
<i>mobilité ascendante</i>	18,7
<i>mobilité descendante</i>	18,1
Total	100,0

Source : enquête auprès des sortants de l'ANPE, 4 trimestres de l'année 2006 empilés.

Ces mobilités sont d'intensité variable selon les qualifications considérées. Les mobilités ascendantes concernent la majorité des ouvriers spécialisés et manœuvres qui retrouvent un emploi. Elles sont beaucoup moins fréquentes pour les ouvriers qualifiés et les employés qualifiés qui, en majorité, retrouvent un emploi de même nature [cf. tableau 3].

Au travers de ces mobilités, la structure par catégorie sociale des métiers retrouvés présente des différences par rapport à celle des métiers recherchés. Le poids relatif des métiers d'ouvriers qualifiés augmente (de 22 % à 31 %), celui des métiers d'ouvriers non qualifiés, et dans une moindre mesure, celui des métiers de cadres diminuent (respectivement de 8,6 % à 4,6 % et de 9,5 % à 7,2 %).

Des mobilités ascendantes plus fréquentes pour les moins qualifiés et les moins diplômés

Les catégories les moins qualifiées ont logiquement plus de chances que leurs mobilités soient ascendantes. Ainsi, 58 % des

manœuvres et ouvriers spécialisés trouveront des emplois d'ouvriers qualifiés et 37 % des employés non qualifiés des emplois d'employés qualifiés. Franchir des étapes plus importantes dans la hiérarchie socioprofessionnelle est en revanche plus rare : seuls 5 % des manœuvres et ouvriers spécialisés retrouvent des emplois de techniciens, d'agents de maîtrise ou de cadres [cf. tableau 3].

Les distinctions selon le sexe ou l'âge sont réduites. En revanche, elles sont plus prononcées au regard du niveau de formation. Les demandeurs ayant un faible niveau de formation (1er cycle ; CAP, BEP) sont davantage concernés par la mobilité ascendante (62,3 %, alors qu'ils représentent 51,4 % des reprises d'emploi). C'est l'inverse pour ceux de niveau équivalent à Bac+2 ou plus (17 % connaissent une mobilité ascendante mais pèsent pour 25 % des reprises d'emploi) [cf. graphique 1].

Tableau 3

Niveaux de qualification des métiers recherchés et des métiers retrouvés

Niveau de qualification du métier retrouvé	%						Total (emplois retrouvés)	% inscrits
	Manœuvres et ouvriers spécialisés	Ouvriers qualifiés	Employés non qualifiés	Employés qualifiés	Techniciens et agents de maîtrise	Cadres		
Niveau de qualification du métier recherché								
Manœuvres et ouvriers spécialisés	19,0	57,7	11,0	6,3	NS	NS	480	8,6
Ouvriers qualifiés	5,1	76,7	5,0	6,4	4,6	NS	1 232	22,0
Employés non qualifiés	3,8	15,2	40,9	37,3	1,7	NS	689	12,3
Employés qualifiés	2,7	11,2	13,6	63,1	5,6	3,5	1 854	33,0
Techniciens et agents de maîtrise	2,3	13,8	5,3	20,7	45,0	12,1	646	11,5
Cadres	1,1	9,6	2,2	26,8	18,9	41,0	534	9,5
Toutes qualifications	19,0	57,7	11,0	6,3	3,5	1,7	5 610	-
% reprise d'emploi	4,6	31,0	12,7	33,5	10,6	7,2	-	-

Source : enquête auprès des sortants de l'ANPE, 4 trimestres de l'année 2006 empilés. - NS : non significatif.
 N.B. : La somme des pourcentages ligne est inférieure à 100 car les NS et les non réponses ne sont pas comptabilisés.

Des mobilités descendantes plus fréquentes pour les plus qualifiés et les plus diplômés

Ce sont les catégories les plus qualifiées qui sont les premières concernées par une mobilité descendante : 42 % des techniciens et agents de maîtrise et 59 % des cadres [cf. tableau 3]. Comme pour les mobilités ascendantes, le sexe que l'âge ne semblent pas ici discriminants

mais le niveau de formation joue un rôle symétrique. Ce sont les demandeurs d'emploi de niveau supérieur au baccalauréat qui sont les plus affectés par la mobilité descendante (44 % pour 25 % des reprises d'emploi).

Les statistiques descriptives précédentes renseignent sur l'intensité et la variabilité des mobilités ascendantes ou descendantes, mais ne permettent pas d'en identifier les causalités. Pour cela, deux modèles de régression

statistique (modèles logit) ont été appliqués aux demandeurs qui reprennent un emploi : le premier modèle pour ceux (à l'exception des cadres) susceptibles de connaître une mobilité ascendante ; le second pour ceux (à l'exception des manœuvres et des ouvriers spécialisés) susceptibles de connaître une mobilité descendante.

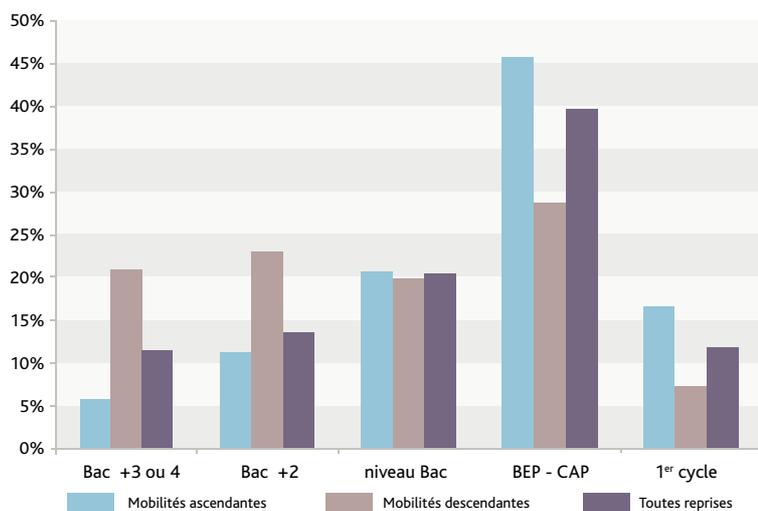
Certains métiers favorisent les mobilités ascendantes

Dans le cas de la mobilité ascendante, les effets positifs les plus prononcés concernent la famille professionnelle à laquelle l'emploi retrouvé appartient. Tel est le cas des études et recherche, des ingénieurs et cadres de l'industrie, de la fonction publique et professions juridiques, de l'informatique, de la maintenance, de la santé et de l'action socioculturelle et sportive, de l'enseignement et de la formation, du bâtiment et des travaux publics, de l'électricité et électronique, des industries de process, voire de l'hôtellerie, restauration et alimentation.

La probabilité de monter dans la hiérarchie socioprofessionnelle est plus forte pour les personnes qui retrouvent un emploi en se mettant à leur compte ou en créant leur entreprise, ainsi que pour les personnes ayant suivi une formation (d'au moins 30 heures) dispensée par l'entreprise, sur leur poste de travail.

Graphique 1

Niveaux de formation et mobilités professionnelles



Source : enquête auprès des sortants de l'ANPE, 4 trimestres de l'année 2006 empilés.
 Note de lecture : Les demandeurs ayant un niveau de formation BEP/CAP représentent 45,7 % des sortants qui connaissent une mobilité professionnelle ascendante, alors qu'ils ne constituent que 39,6 % du total des sortants pour reprise d'emploi.

De même, un niveau de formation équivalent au BEP ou au CAP favorise la mobilité ascendante, alors qu'un niveau supérieur au baccalauréat la décourage.

Par ailleurs, le sexe et l'âge ne jouent pas de rôle significatif vis-à-vis de la mobilité ascendante. Font exception les femmes de plus de 35 ans qui bénéficient d'un avantage relatif en termes de chances de progression dans l'échelle des qualifications.

Enfin, ce type de mobilité est insensible au motif ou à l'ancienneté d'inscription à l'ANPE, à l'existence d'un revenu de remplacement (indemnisation du chômage ou RMI), au type de contrat de travail de l'emploi retrouvé, au type d'employeur, à la trajectoire antérieure sur le marché du travail (existence ou pas d'un emploi précédent, fréquence et durée des périodes de chômage, etc.) ou à l'aide éventuellement apportée par l'ANPE dans la recherche d'emploi.

Plusieurs secteurs d'activité accentuent le risque de mobilité descendante

C'est surtout la nature du métier retrouvé qui accentue le risque d'une mobilité descendante : en termes de famille professionnelle, il s'agit des services aux particuliers (emplois familiaux, sécurité...) et en termes de secteur d'activité, de l'industrie automobile, des activités immobilières, de l'industrie agroalimentaire et du commerce.

Deux autres variables augmentent la probabilité de subir une mobilité descendante : le fait de réaliser une mission de travail temporaire,

Encadré 1

Méthode

L'étude s'appuie sur l'enquête auprès des sortants de l'ANPE pour l'année 2006 et porte sur un échantillon de 9 406 personnes sorties des listes. Cette enquête, réalisée chaque trimestre par l'ANPE et la Dares depuis 2001, vise à mieux estimer les reprises d'emploi et à donner des informations sur les emplois retrouvés. Jusqu'en 2006, elle portait sur un échantillon trimestriel d'environ 2 300 demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 sortis des listes de l'ANPE. En 2007, la structure, la taille de l'échantillon et le questionnaire de l'enquête ont été modifiés. Ces demandeurs d'emploi sont interrogés sur le motif réel de leur sortie des listes et, au cas où ils auraient repris un emploi, sur les conditions de leur retour à l'emploi ainsi que sur leur situation professionnelle au moment de l'enquête (environ 3 mois à compter de leur sortie du chômage).

Les résultats présentés ici sont fondés sur les seules données de l'enquête auprès des sortants qui ne s'adresse qu'aux demandeurs d'emploi susceptibles d'être en emploi à la sortie des listes. Ne sont donc pas pris en compte les demandeurs sortis pour cause de maladie ou maternité, d'entrée en formation, de retraite ou de dispense de recherche d'emploi. Cela explique que la proportion des personnes accédant à l'emploi, dont fait état cette étude, est supérieure à celle observée sur l'ensemble des sortants des listes en 2006 (de l'ordre de 48 % en moyenne pour les quatre fins de trimestre considérés).

À partir des données de cette enquête, une comparaison systématique est effectuée entre le métier recherché (le métier pour lequel le demandeur d'emploi s'était inscrit à l'ANPE) et celui exercé par le demandeur d'emploi après sa sortie des listes de l'ANPE (le métier déclaré lors de l'enquête). Ces deux métiers sont recodés selon la nomenclature des Familles d'activité professionnelle (FAP) qui intègre les niveaux de qualification. La comparaison des deux FAP – celle de l'emploi recherché avec celle de l'emploi retrouvé – permet de vérifier s'il y a eu changement de qualification ou non et d'identifier les mobilités ascendantes et descendantes.

ainsi que celui de retrouver un emploi à temps partiel (alors que la personne souhaitait un temps plein).

Dans l'accentuation ou la réduction de la mobilité descendante, les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi (sexe, âge, ancienneté d'inscription, indemnisation...)

s'avèrent également peu significatives, à l'exception du niveau de formation. Un niveau supérieur au Bac favorise la mobilité descendante, un niveau BEP ou CAP la décourage.

Christel POUJOLY*
et Nicolas PROKOVAS

Sous-direction Études & évaluations

Pour en savoir plus

Bessone A.-J., Minni C., Schreiber A., Thévenot C., Aubert P., Coudin E., Thélot H. [2008], « Emploi, chômage, population active : un bilan des évolutions 2005-2007 », Dares, Premières Synthèses, n°26.1.

De Larquier G., Remillon D. [2008], « Assiste-t-on à une transformation uniforme des carrières professionnelles vers plus d'instabilité ? Une exploitation de l'enquête Histoire de vie », Travail et Emploi, n°113.

Estrade M.-A. [2006], « La mobilité professionnelle. De quoi parle-t-on ? », Centre d'analyse stratégique, La note de veille, n°19.

Amossé T. [2004], « Vingt-cinq ans de transformation des mobilités sur le marché du travail », Insee, Données sociales.

Directeur de la publication :
Christian CHARPY

Directrice de la rédaction :
Annie GAUVIN

Rédacteur en chef :
François AVENTUR

Secrétariat de rédaction :
Isabelle LABRIDY

Site : www.pole-emploi.org